

De quelles façons est-ce que le Canada peut réussir la durabilité plus rapidement et plus efficacement?

Il y a eu des progrès au niveau de la durabilité au Canada au cours des dernières années. Il serait cependant possible de progresser encore plus rapidement. Vous trouverez ci-dessous les recommandations de l'ICDPE au gouvernement fédéral pour améliorer l'approche du Canada en matière de développement durable.

- **Démontrer un leadership fort** envers la durabilité à tous les niveaux, mais en particulier au niveau du Premier ministre et du Cabinet.
- Établir un mécanisme ou un procédé, déterminé par le gouvernement, pour créer une **courte liste de priorités pour la durabilité**. Les priorités ou les thèmes devraient comprendre :
 - des avantages significatifs à long terme
 - des coûts et des risques croissants à long terme si rien n'est fait dans le présent
 - des liens avec beaucoup de préoccupations spécifiques, ce qui renforce les actions positives de plusieurs façons
 - la liste de priorités à court terme.

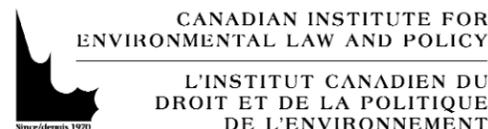
L'ICDPE suggère une courte liste de priorités, qui devraient tenir compte

- du Protocole de Kyoto
 - de la pauvreté et des privations des enfants, incluant l'éducation hâtive et les services de garde
 - des villes, en particulier le transport en commun et les infrastructures environnementales
 - de l'écologisation de la compétitivité et de l'innovation canadienne
 - du phénomène des sans-abri
- Responsabilité accrue envers une **coopération et à une coordination** plus efficace entre les ministères et les niveaux de gouvernement.
 - Donner à tous les fonctionnaires une formation et une expérience sur la durabilité.
 - Comprendre le fait que le développement durable **représente plus qu'une gestion saine de l'environnement**. Développer un cadre utile de la durabilité pour des buts et des objectifs de développement économique et social.
 - Continuer de **passer des engagements généraux à des programmes et objectifs spécifiques**, en particulier au niveau des stratégies ministérielles de durabilité.
 - Mener de vastes **consultations** en continu sur les initiatives de durabilité qui incluent des groupes locaux et communautaires ainsi que d'autres partenaires. Offrir des ressources pour s'assurer que de tels groupes peuvent participer de façon significative.
 - Offrir plus de soutien pour des **systèmes d'information sur la durabilité**. Soutenir par exemple la science, la surveillance de l'environnement et de la durabilité et faire rapport, en plus de créer des systèmes permettant l'étude et la diffusion de la connaissance.
 - Pour augmenter l'innovation et mieux intégrer les diverses dimensions de la durabilité, il serait possible d'initier et de soutenir davantage de **partenariats non conventionnels** (par exemple, entre différents types d'organisations et entre les disciplines et les secteurs).
 - Utiliser la stratégie en quatre étapes de l'ICDPE et l'intégrer à tous les niveaux de prise de décision.

La mission de l'ICDPE est d'assurer un leadership dans la recherche et le développement du droit et de la politique de l'environnement de manière à promouvoir l'intérêt public et les principes de la durabilité. La vision de l'ICDPE est celle d'un monde qui respecte et préserve l'intégrité et la diversité de la nature, et où les droits humains fondamentaux comprennent un environnement sain et qui ne pose aucun risque de santé à ceux qui l'habitent.

L'ICDPE a toujours fait sienne la position suivante : une combinaison entre des politiques publiques et des règlements, accompagnée d'initiatives impliquant le secteur privé et des représentations des O.N.G. représentant l'intérêt du public, est nécessaire pour assurer le progrès vers la durabilité. La protection des biens publics, qui ne peut être laissée uniquement aux forces du marché, est cruciale si nous désirons faire des progrès vers la durabilité.

Pour de plus amples informations sur notre travail ou sur l'ICDPE, veuillez contacter Anne Mitchell, Directrice exécutive, au 416-923-3529, poste 25. Nos rapports peuvent être téléchargés à partir de notre site Web au www.cielap.org.



130 Spadina Avenue, Suite 305
Toronto (Ontario) M5V 2L4
Tél. : (416)923-3529
Télééc. : (416)923-5949
Courriel : cielap@cielap.org
www.cielap.org

Le développement durable au Canada :

Mise à jour 2005



Faire des progrès envers le développement durable au Canada

Le Canada s'apprête à adopter une stratégie pour tenir compte des changements climatiques et d'une foule d'autres questions, dans un contexte où prime l'idée de la durabilité. Du protocole de Montréal (1987) au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, et jusqu'à la ratification récente par le Canada du Protocole de Kyoto, l'Institut canadien du droit et de la politique de l'environnement (ICDPE) a fourni des recherches et des recommandations concernant l'approche du Canada envers ce concept important du développement durable.

Au cours des mois précédant le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2001), l'ICDPE a publié son évaluation des initiatives sur la durabilité au Canada et a recommandé une approche en quatre étapes envers les stratégies de développement durable (DD). Avec l'aide d'Affaires étrangères Canada, l'ICDPE a revisité son rapport *Le développement durable au Canada : Un nouveau plan fédéral* (2001) afin d'évaluer les progrès généraux subséquents sur le développement durable ou durabilité (nous utilisons ces termes sans distinction), et pour adapter nos recommandations et suggérer des priorités.

La durabilité, pourquoi faire?

Que vous soyez inquiet à propos de l’environnement ou que vous soyez davantage préoccupé par les questions sociales ou économiques, il est évident qu’il existe beaucoup de potentiel pour que les humains améliorent leurs rapports entre eux et avec la planète. La pauvreté est un problème énorme dans notre village global et même au Canada, pays relativement riche ; la pollution cause plusieurs types de maladie, de l’asthme au cancer ; les gens n’ont pas accès à de l’eau potable propre ; et nous perdons plusieurs de nos plus beaux endroits sauvages aux exploitations forestières, aux aménagements de terrains, et à d’autres utilisations. La liste est longue les problèmes sont urgents.

Nous reconnaissons maintenant que plusieurs des problèmes auxquels notre monde fait face sont reliés ensemble. Essayer de corriger une situation aux dépens d’une autre question importante - améliorer le logement ou la compétitivité sans respecter l’environnement, par exemple, ne fournit pas de solutions durables. On doit réfléchir à tous ces liens en même temps. Le développement durable est l’ensemble de valeurs, de politiques et d’outils qui fait justement cela que, tenir compte des personnes et de l’environnement de façon égale.

Bien que le développement durable soit une responsabilité partagée par tous les acteurs dans une société, y compris par l’industrie, le gouvernement, d’autres établissements et le public, l’ICDPE a choisi, dans ce rapport, de se concentrer principalement sur le gouvernement fédéral de même que sur d’autres efforts ayant un impact et qui ont une portée nationale.

La stratégie de durabilité en quatre étapes de l’ICDPE :

maginer comment rendre les activités canadiennes durables est un énorme défi. C’est un processus continu et dynamique, alors que des progrès majeurs sur certaines questions peuvent prendre des décennies. Et nous ne savons pas toujours ce qui fonctionnera le mieux. Comme avec toutes les expériences, il doit y avoir une méthode ou un procédé pour concevoir des initiatives, les mettre à l’épreuve, réfléchir sur les résultats et changer de direction si nécessaire. La stratégie de durabilité en quatre étapes de l’ICDPE est, pour ainsi dire, la méthode scientifique en faveur du développement durable.

Étape 1 : Se concentrer sur une liste limitée de préoccupations principales et fixer des objectifs à long terme dans ces secteurs ;

Étape 2 : Définir des objectifs à court terme avec des échéanciers, des mécanismes de mise en oeuvre et des ressources bien identifiés en tant qu’étapes intérimaires vers l’atteinte des objectifs à long terme ;

Étape 3 : Observer et rendre compte des résultats des initiatives de durabilité, et non procéder uniquement à l’identification des programmes et des ressources ayant contribué aux buts et aux objectifs de la durabilité ; et

Étape 4 : Prendre périodiquement du recul pour évaluer la rétroaction et les progrès en se basant sur les objectifs fondamentaux du développement durable et, sous cet éclairage, réviser la stratégie globale si nécessaire

Qu’est-ce que le développement durable représente en pratique ?

La définition la plus commune du développement durable provient du rapport de la Commission mondiale sur l’environnement et le développement (la Commission Brundtland, 1987) : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». Des douzaines d’autres interprétations de cette idée ont été présentées au cours des années, y compris le concept des “trois piliers de la durabilité” :

- La nécessité **environnementale** de demeurer à l’intérieur de la capacité de ce que la Terre peut supporter ;
- La nécessité **économique** de s’assurer que toutes les personnes ont une norme de qualité de vie adéquate ;
- La nécessité d’avoir des structures **sociales** qui créent et maintiennent les valeurs selon lesquelles la société souhaite vivre.

La plupart des activités sociales, économiques et de gouvernance au Canada contribuent à maintenir ou à améliorer soit l’environnement, soit les programmes sociaux et des établissements, ou soit l’économie. Peu d’elles, cependant, contribuent à chacune des trois en même temps. Quand le gouvernement, les entreprises et l’industrie, les O.N.G. ou les organismes communautaires créent des projets ou des politiques qui renforcent franchement les trois piliers au même moment, le Canada peut faire des pas de géant vers une durabilité croissante. Il existe des preuves que cela peut se faire.

La *Loi sur le vérificateur général* exige des ministères et des agences fédéraux qu’ils déposent leurs propres stratégies de développement durable à la Chambre des Communes, et qu’ils les mettent à jour tous les trois ans. Les stratégies 2004 sont donc la troisième version de ces stratégies, et elles se sont considérablement améliorées depuis la version originale. Deux secteurs ont émergé comme étant tous deux nécessaires et, dans quelques ministères, commencent réellement à recevoir plus d’attention : le développement de mécanismes de coordination plus efficaces et de partenariats entre les divers ministères et agences fédéraux, et des programmes d’éducation à propos du développement durable pour tous les employés fédéraux, pas seulement pour ceux impliqués dans la création des stratégies de DD.

Quels progrès le Canada a-t-il accomplis envers la durabilité ?

Au niveau international

- **Protocole de Kyoto** – ratifié par le gouvernement fédéral
- **Plan du Canada sur les changements climatiques** et Campagne sur le **Défi d’une tonne**
- **Convention sur la biodiversité**
- **Index canadien de la biodiversité** – maintenant à la phase des tests
- Le Canada a participé au **Sommet mondial pour le développement durable** 2002

Au niveau du gouvernement fédéral

- Vingt-huit ministères et agences fédéraux doivent préparer et mettre à jour des Stratégies de développement durable à tous les trois ans; les versions actuelles se sont améliorées par rapport aux précédentes, et sont en général plus près des quatre étapes de l’ICDPE décrites plus haut.
- La **Table ronde nationale sur l’environnement et l’économie (TRNEE)** a lancé une Initiative des indicateurs de développement durable et de l’environnement.
- Le gouvernement fédéral développe présentement les **Tables sur le développement durable des secteurs**, qui seront un mécanisme pour la collaboration entre l’industrie, le gouvernement et la société civile.
- La stratégie de développement durable d’**Industrie Canada** demande au ministère de promouvoir des outils écologiques innovateurs ainsi que des pratiques et des technologies qui sont en lien avec le développement durable.
- **Ressources naturelles Canada, Industrie Canada, Environnement Canada** et le **Centre canadien pour la prévention de la pollution** ont collaboré sur des projets qui minimisent la création de polluants et qui favorisent un environnement plus sain et une société durable.

Au niveau des municipalités

- Diverses municipalités ont entrepris de nombreux projets de développement durable ainsi que des initiatives écologiques, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques.
- Les **Fonds municipaux verts**, administrés par la Fédération canadienne des municipalités, soutiennent les efforts des gouvernements municipaux en vue de réduire la pollution, les émissions de gaz à effet de serre et aussi pour améliorer la qualité de la vie.

Au niveau de la recherche

- Le **Conseil national de recherches du Canada**, par l’entremise de ses Centres d’innovation, effectue des recherches de pointe dans de nombreux domaines qui ont un impact sur le développement durable comme les biotechnologies, l’innovation en matière de piles à combustible, les technologies environnementales et les matériaux industriels.

Travaux de l’ICDPE dans le domaine du développement durable;

Le développement durable au Canada : un nouveau plan fédéral, 2001 - Rapport

Conférence « Partenariats pour la durabilité », 2002 – Travaux

Partenariats pour la durabilité, 2002 – Rapport

Liste de contrôle pour les partenariats, 2002 – Dépliant

Conférence « Partenariats pour la durabilité », 2004 – Travaux

Le développement durable au Canada: Mise à jour 2005 – Rapport

Partenariats pour la durabilité : Cadre stratégique pour les partenariats : Un guide pour les politiques en partenariat au Canada, 2005 – Rapport

Partenariats pour la durabilité : Développer les partenariats fédéraux au Canada : Considération de principe dans les secteurs des ressources et de l’environnement, 2005 – Rapport

Partenariats pour la durabilité : Comment faire fonctionner un partenariat, 2005 – Rapport

Partenariats pour la durabilité : Évaluer et améliorer deux partenariats, 2005 – Étude de cas